

Galerie d'art Stewart Hall
Appel de dossiers
Programmation régulière 24-25

Date limite : 3 mai 2023



La Galerie d'art Stewart Hall invite les commissaires, artistes et collectifs d'artistes à soumettre une proposition de projet d'exposition pour sa programmation de l'année 2024-2025.

La Galerie d'art Stewart Hall est vouée à la diffusion d'expositions de calibre professionnel en art contemporain et actuel, par une programmation d'expositions variées et novatrices. La Galerie d'art Stewart Hall soutient une pluralité d'approches et de pratiques artistiques, et tient à présenter une multiplicité de voix et de points de vue. Grâce à un programme de médiation culturelle et d'activités éducatives, elle tient également à favoriser la participation de la communauté et à créer un dialogue avec les différents publics.

Située dans la mansarde du Centre culturel de Pointe-Claire, l'espace d'exposition présente une architecture atypique et unique, ainsi qu'une vue imprenable sur le Lac Saint-Louis. Les éléments architecturaux y ont une présence très forte (murs en pente, poutres de bois et cheminée de briques) et des murs amovibles permettent de moduler l'espace selon les besoins des projets. Les projets de commissariat et les expositions collectives sont encouragés, notamment à cause de la taille et du caractère de l'espace. Pour des projets d'exposition solo ou duo, nous vous demandons d'expliquer la manière dont vous occuperez l'espace de la Galerie. Aussi, un espace de la Galerie secondaire dit « salle de projet » permet d'accueillir des projets de plus petite envergure, des résidences d'artistes ou des projets complémentaires aux expositions principales.

Votre soumission de projet doit inclure les éléments suivants :

- Curriculum vitæ à jour (et celui des collaboratrices et collaborateurs, s'il y a lieu);
- Texte de démarche artistique (max. 300 mots);
- Description détaillée du projet (max. 2 pages) incluant une description des besoins techniques;
- Documentation visuelle avec les crédits (Nom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de création, lieu d'exposition) (Maximum 15 images en format JPEG, 72 dpi);
- Pour les œuvres vidéo, veuillez ajouter un lien (VIMEO ou Youtube) avec les instructions pour regarder les vidéos.
- Dossier de presse et autres documents jugés pertinents (facultatif);
- Pour les commissaires, les dossiers doivent aussi inclure un cv, une présentation des expositions réalisées avec les textes accompagnateurs et les publications, le cas échéant.

Important :

Les informations doivent être colligées dans un fichier ZIP (10 mo maximum).

- pour les images, format jpeg suggéré n'excédant pas 1 MB ou 1024 x 768 pixels
- numérotez et identifiez chaque image avec le titre correspondant à la liste descriptive

Conditions :

Cet appel de dossiers s'adresse uniquement aux artistes professionnels en vertu de la Loi sur le statut d'artiste professionnel (L.R.Q., chapitre S-32.01).

Les artistes sélectionnés reçoivent des droits d'exposition suivant les normes du CARFAC.

La Galerie d'art Stewart Hall encourage les personnes issues de communautés marginalisées, artistes autochtones et les artistes racisé-e-s à soumettre un dossier, les artistes de la diversité capacitaire ainsi qu'à ceux issu-e-s de communauté dans une diversité des genres à déposer un dossier.

Pour toute question sur l'appel, veuillez nous contacter à l'adresse galerie.stewarthall@pointe-claire.ca.

Pour consulter le plan de Salle, cliquez [ici](#).

Envoyez vos soumissions à : galerie.stewarthall@pointe-claire.ca

Objet du courriel : Soumission – Galerie d'art Stewart Hall

Date de tombée : 3 mai 2023, 23h59 HNE

Les soumissions tardives et/ou incomplètes ne seront pas acceptées. Seulement les personnes dont les projets seront retenus recevront une réponse. La Galerie n'accepte pas de dossiers en dehors de la période d'appel de dossiers.